



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURES AU RÈGLEMENT D'URBANISME

55 Route du Lac-des-huit-milles

NATURE DE LA DEMANDE:

Le projet vise la construction d'un garage aux dimensions de 5.49 mètres X 7.31 mètres dans une partie de la cour avant du bâtiment principale.

IMPORTANCE DE LA DEMANDE

Si cette demande est acceptée, les normes de localisation du bâtiment accessoire concerné seront fixées comme suit:

- La hauteur du garage sera fixée à 5.79 mètres alors que cette hauteur ne devrait pas dépasser 5 mètres.

IMPACT POUR PROPRIÉTÉS VOISINES

La dérogation mineure ne présente aucun impact sur les propriétés voisines.

CONSULTATION SUR LA DEMANDE

Le conseil municipal de Sainte-Érène se prononcera sur cette demande de dérogation mineure lors de la séance ordinaire prévue le 2 octobre 2023 à 19h30, à la salle du conseil située au 362 rue de la Fabrique, Sainte-Érène. Lors de cette séance, tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande avant que ledit conseil statue sur celle-ci.

DONNÉ À SAINTE-IRÈNE
CE 18^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2023.



Marie-France Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière